

	PROTOCOLE CONDUITE A TENIR EN L'ABSENCE D'UN USAGER	<i>Création le 30/01/2023 Version n° 1</i>
--	--	--

1° Objet et domaine d'application :

Conduite à tenir pour le personnel en l'absence de réponse chez un usager.

2° Responsabilités :

Applicable à l'ensemble du personnel et des stagiaires sous la responsabilité de la coordinatrice.

3° Principe et but :

S'assurer que personne n'est en danger et s'il y a danger, prendre les dispositions nécessaires.

4° Modalités de réalisation :

Après avoir frappé ou sonné à plusieurs reprises et en l'absence de réponse :
<ul style="list-style-type: none">• Appeler l'utilisateur sur son téléphone en numéro masqué (#31#)• Selon la situation, faire un tour du quartier• Appeler la coordinatrice pour prévenir• La coordinatrice essaie de joindre l'utilisateur puis sans réponse de sa part, autorise l'intervenante à partir ou alerte l'entourage• Après s'être assuré par tous les moyens que l'utilisateur est susceptible d'être à l'intérieur, l'intervenante appelle les pompiers ou le SAMU avec l'accord de la coordinatrice <p style="text-align: center;">Rappel numéro d'astreinte : 06 15 26 72 30</p>

Diffusion le : 02/03/2023	Destinataires : L'équipe AAFP
------------------------------	--------------------------------------